REPUBLIQUE FRANCAISE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 6 AVRIL 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au		Ayant pris part à la
Conseil Municipal	En exercice	délibération
28	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance

: Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents: Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

<u>Conseillers municipaux ayant donné pouvoir</u>: Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS

Conseillers Municipaux absents: Lydie MILAD

Délibération N° 38/23-

<u>OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE</u>

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Informe l'assemblée que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2022, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Vu le Comité d'Exploitation du 03/04/2023, Vu l'avis de la Commission des Finances du 03/04/2023.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane, dressé pour l'exercice 2022, par le comptable public, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Maire:

Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture le. . 1.7.194 3 Et de la publication ou notification le . 1.7.194 3